

Mercredi 29 novembre 2017

## ***Rapprochement des CMA et des CCI***

**Bernard Stalter président du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat : « Non à la fusion. Travaillons ensemble pour trouver des synergies »**

*Alors que la question d'un rapprochement entre les Chambres de commerce et d'industrie –CCI– et les Chambres de métiers et de l'artisanat –CMA– est à nouveau d'actualité, l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat – APCMA –, par la voix de son président Bernard Stalter réaffirme « sa volonté de mettre en œuvre toutes les possibilités de renforcement des mutualisations dans le réseau des chambres de métiers et d'étudier les pistes de coopération avec le réseau des CCI pour permettre aux deux réseaux de remplir de manière effective et optimale les missions qu'ils exercent ».*

Le 27 septembre dernier, les présidents des CMA et de délégations se sont prononcés à l'unanimité pour le maintien de l'autonomie d'un réseau spécifique dédié aux artisans.

*« Aujourd'hui, nous réaffirmons notre volonté de travailler sur des évolutions de mutualisations au sein de chaque réseau consulaire, CMA et CCI d'une part, et d'autre part sur des pistes de coopération tri-consulaire avec les chambres d'agriculture et les CCI qui pourraient être développées au service des entreprises et des territoires. La solution de la fusion n'est ni la seule, ni la meilleure »* déclare Bernard Stalter.

*« Nous avons entendu la volonté du Gouvernement de redonner à l'action publique sens, cohérence et lisibilité. Les objectifs d'Action Publique 2022, nous les partageons et nous prenons déjà notre part en nous réformant et en rationalisant notre réseau »* indique Bernard Stalter.

Le réseau des CMA a déjà réalisé des efforts considérables, constatés par de nombreuses missions de contrôle. Bernard Stalter rappelle que *« nous avons déjà renforcé notre efficacité grâce à un processus de rationalisation : réduction du nombre de structures (126 à 89 depuis 2010) et du nombre d'élus (-29 %) et de personnel (-4,5 %), mutualisation des fonctions support (finance et RH)... Toute fusion avec des structures consulaires, sans même passer par une phase expérimentale, annihilerait les gains obtenus et provoquerait désorganisation et surcoûts insurmontables contrairement à l'objectif recherché, et l'arrêt d'un processus vertueux déjà très engagé ».*

Le Gouvernement a lancé un Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises. *« Avec son programme de mandature, le réseau s'est engagé dans son propre PACTE. Chaque CMA travaille à poursuivre et achever le programme de mutualisation en cours et amplifier les efforts de modernisation et d'investissement en particulier dans le numérique »* souligne Bernard Stalter. *« Nous poursuivons également l'amélioration des conditions d'accès et d'organisation de l'apprentissage et l'intensification des missions des CMA au service du développement des entreprises artisanales, des territoires et de l'emploi ».*

Avec 1,3 million d'entreprises artisanales et 3,1 millions d'actifs, 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'artisanat est un secteur économique à part entière. *« L'artisanat est un formidable potentiel de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés. Quelle logique y aurait-il à diluer les spécificités de notre secteur, acteur essentiel de la formation des jeunes, du développement durable et de l'économie des territoires dans leur diversité ? Dans un contexte de reprise économique, quel est l'intérêt d'absorber la première entreprise de France ? »* demande Bernard Stalter.

Alors que le gouvernement prépare un plan pour les villes moyennes, alors que l'on entend les inquiétudes d'une France périphérique délaissée, il ne faut pas sous-estimer l'impact territorial de l'artisanat : *« nous sommes des acteurs des territoires aux côtés des collectivités et de l'Etat pour lutter contre le sentiment d'abandon qui prévaut tant dans le milieu rural que dans les quartiers de politiques de la Ville et ainsi renforcer la cohésion sociale »* rappelle Bernard Stalter.

Le réseau des CMA est l'interlocuteur privilégié des entreprises artisanales, des pouvoirs publics, des collectivités locales et des partenaires : *« toute atteinte à son autonomie affaiblirait le secteur. Œuvrons à trouver des synergies, des moyens de mutualisation. Notre réseau est mobilisé pour donner à l'artisanat toutes ses chances pour gagner les défis de demain. Ne donnons pas un coup d'arrêt à cette dynamique. Donnons-nous les moyens de réussir ensemble »* déclare Bernard Stalter.